



Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2023 à 19 h 30
Convocation du 24 mars 2023
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents17
Procurations2
Excusés2
Absents2

Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, SPINDLER Annette, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, SCHIFFER Isabelle FREYMANN Rachel, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, DANN Daniel, THILLEMENT Céline et KIEFFER Annick.

Procurations : MM. KOMAC Geoffroy (procuration à BOSLE Emilie) et GIGLIA Emmanuel (procuration à DANN Daniel).

Excusés : MM. LOMBARDI Mario et SCHAEFFER Yves

Absents : MM. ZUSCHROTT Franz et SCHLUPP Loïc

Mme MULLER Christiane est nommée secrétaire de séance

POINT N°3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

Le résultat de fonctionnement s'élève à + 1 736 263,73 euros.

Le résultat d'investissement s'élève à + 2 099 533,40 euros.

Le Conseil Municipal présidé par Mme Laurence NEUMAYER, 1^{ière} adjointe au Maire,
Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 14 mars 2023 ;
Après en avoir délibéré ;

Décide :

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions

1° D'affecter le résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte R002 ;

2° D'affecter le résultat d'investissement en recettes d'investissement au compte R001.

Oeting, le 3 avril 2023
Le Maire, Germain DERUDDER



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.